



LETTRE D'INFORMATION CFE - CGC DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE Juillet 2016



Lac de Paladru



Résultats d'Élections Professionnelles

Photowatt®

Le 17 Juin dernier, notre section qui vient d'être créée au sein de Photowatt, a raflé tous les sièges des collèges 2 et 3 au Comité d'Entreprise, et elle obtient également 3 des 6 sièges de Délégué du Personnel, félicitations à eux !

Chez Generali, le Réseau Commercial a obtenu 55% des voix, soit 6 sièges sur 8 au Comité d'Entreprise et 8 sièges sur 12 en Délégué du Personnel.

A l'issue de ces élections, la CFE-CGC devient avec 30,17 % la première Organisation Syndicale de l'UES Generali. C'est une grande victoire pour tous les adhérents.



Conseil d'Administration de l'Union Départementale

L'UD de l'Isère a tenu son deuxième Conseil d'Administration de la nouvelle mandature (mis en place le 7 mars dernier).

La réunion a débuté par une présentation du groupe KLESIA fait par Agnes DECOLANT, responsable commerciale régionale.

Le pôle Santé, Social et Environnemental, après s'être réuni le matin pour approfondir les différents projets relatifs à l'accompagnement des adhérents et militants, a présenté ses priorités pour les prochains mois.

Un autre temps fort : les Elections TPE et dans l'Artisanat de Décembre 2016 sur notre territoire Isérois. Les Unions Locales ont pour charge la construction d'une dynamique gagnante, à l'image de ce qui avait été réalisé en 2012.



Chimie Dauphiné Savoie

Un nouveau bureau a été élu le 20 juin 2016 pour le Syndicat CFE-CGC Chimie Dauphiné Savoie, qui fait suite à l'élection de François HOMMERIL à la Présidence Confédérale que nous avons félicité chaleureusement.



- **Président** : Philippe BOULLLOUD
- **Secrétaire Général** : Serge BAROU
- **Secrétaire adjoint** : Jean-Hervé ARZEL
- **Trésorier** : Pierre HOMMERIN
- **Trésorier adjoint** : Yves BASSARD FIORE



Atelier du 30 Mai 2016 : RPS, QVT, Stress, Souffrance au travail..., comment j'accompagne les autres au quotidien ? (Union Locale de Grenoble-Métropole-Sud-Isère)

Le mécanisme du stress peut être (dé)régulé par l'intermédiaire de deux cycles. Celui de la relation aux autres et celui de la relation à soit même. Il est d'usage courant de parler de « se tirer dans les pattes » ou bien de se serrer les coudes pour le premier. De même on peut parler d « auto-saboteurs » ou de « ressources intérieures » pour le second. Par l'effet de la contagion émotionnelle, qui s'appuie sur l'empathie, les 2 cycles peuvent s'enrouler l'un sur l'autre entraînant des spirales infernales ou vertueuses.

Dans le cas de la spirale infernale, les effets stress sont alors facilement aggravés (démultiplication) et se répandent sur le collectif (contagion). Chacun tente de sortir son épingle du jeu, mais globalement chacun souffre plus ou moins gravement de la situation (« l'enfer c'est nous »).

Dans le cas de la spirale vertueuse, les effets apaisants et régulateurs mettent du temps à se faire sentir (patience et foi) et nécessitent des efforts réguliers et collectifs (discipline). Là aussi, chacun souffre car ces efforts sont parfois d'autant plus difficiles à fournir que la souffrance est déjà bien présente. De plus, par définition personne n'étant parfait, le manquement d'une personne est parfois décourageant.

Maintenant que le décor est posé, des ateliers pratiques sont possibles, à suivre...



Atelier du 13 Juin 2016 : La Succession (Union Locale de Grenoble-Métropole-Sud-Isère)



L'animation, faite par Maître GROSSET, a porté sur les questions de succession dans le cadre de "régime de communauté de biens". Dans ce cadre, on distingue les "biens propres" (les biens acquis avant le mariage) et les "biens communs" (biens acquis ensemble). Si le couples a des enfants et en cas de décès d'un conjoint, les héritiers ont trois options: la "succession en plein propriété", "succession en usufruit" ou "succession avec convention de quasi usufruit".

En matière de fiscalité, le conjoint survivant est exonéré pour la succession, alors que les enfants sont imposables selon le cas de figure. En cas de donations par les époux aux enfants, ce derniers bénéficient d'un abattement 100 000 euros chacun et par conjoint pour une durée de 15 ans.

Par ailleurs, a été abordé la question d'assurance-vie, fiscalement celle-ci est réputée « hors parts successorales » pour des versements effectués avant l'âge de 70 ans. Après cet âge, les versements au-delà de 30 500 euros sont réintégrés dans la succession.



Union Locale de Voiron



L'Union Locale de Voiron a organisé le 11 mai une réunion d'information sur le thème « les instances représentatives du personnel dans l'entreprise » avec pour intervenante Marie-Christine TOURNIER de SECAFI.

Cette soirée, en partenariat avec la Maison de l'Emploi, a réuni un public varié entre adhérents, DRH de société et directrice d'association. Le débat s'est poursuivi devant un buffet.

La prochaine réunion sur le thème « du stress chronique au burn out » aura lieu le 18 novembre, avec pour intervenante, Madame Sylvie ESPELLET, sophrologue et formatrice en entreprise.

Formations et Réunions à venir, sur notre Département

GRENOBLE	12 ou 19 Septembre (Soirée)	Atelier UL : Avocate
	16 Septembre	Inaptitude => Licenciement => Chômage... Il y a d'autres solutions !
	27 Septembre	Epargne Retraire et Epargne Salariale
	20 et 21 Octobre	Ouverture sur le Syndicalisme
	29 Novembre	La dépendance et le Handicap
	Décembre (Soirée)	Egalité Professionnelle
VILLEFONTAINE	17 Novembre	Rencontres des Elus, sur le thème de la Santé au Travail
VIENNE	6 Octobre (Soirée)	La Loi El Kohmri
VOIRON	18 Novembre	Du Stress Chronique au Burnout

Congés de l'Union Départementale



L'Union Départementale sera fermée :

Le Jeudi 15 Juillet

Le Lundi 25 Juillet

Les après-midi des Mardi 26 et Jeudi 28 Juillet

Du Lundi 1^{er} au Dimanche 21 Août 2016

Cette Lettre d'Information est votre outil

Vous souhaitez profiter de cette Lettre Trimestrielle pour obtenir des informations sur un sujet précis, pour communiquer, vous inscrire à une formation, postuler pour un mandat, ou pour toute autre demande, contactez-nous : ud38@cfecgc.fr